

INFOS PRATIQUES



Les repas sont confectionnés par la cuisine centrale du CCAS de Nogent-le-Rotrou et livrés sur chaque structure.

Les goûters sont fournis par l'accueil de loisirs en périscolaire, le mercredi et aux vacances.



Tous les enfants âgés de moins de 4 ans font la sieste.

Les autres enfants font un temps calme après le repas.

Chez les 3/5 ans, les enfants doivent venir avec **un sac à dos** contenant une tenue de rechange, une bouteille d'eau ou gourde, une casquette, un vêtement de pluie... et le doudou si besoin! Le tout **marqué à leur nom**.

Chez les 6/12 ans, les enfants doivent venir avec **un sac à dos** contenant une bouteille d'eau ou gourde, une casquette et un vêtement de pluie si besoin... Le tout **marqué à leur nom**.



Beaucoup d'activités sont proposées, en fonction du thème choisi ou selon le souhait des enfants : Art plastique, chant, danse, expression corporelle, sport, grands jeux... sorties... Et en été : séjours, piscine...

Les objectifs communs des accueils de loisirs communautaires sont d'assurer la sécurité physique, affective et morale des enfants, de favoriser la socialisation, l'autonomie et l'épanouissement individuel, d'amener chaque enfant à être acteur de ses temps de loisirs et à exploiter toutes ses potentialités dans différentes activités.



Accueil de Loisirs d'Authon-du-Perche 3-12 ans, 10 avenue Saint-Exupéry

Tél : 02 37 49 05 56 ou 06 15 50 68 37. @ : alshauthon@cc-perche.fr

Facebook pro : <https://www.facebook.com/paul.pdn28>

<https://www.facebook.com/Alshauthonccperche>

Horaires des permanences : Du lundi au vendredi : de 13h30 à 16h30.

Ou sur rendez-vous à l'accueil de loisirs.



Accueil de Loisirs de Nogent-le-Rotrou 3-5 ans et 6-12 ans

Pôle Enfance Jeunesse, 1 avenue Jean Moulin. Tél : 02 37 29 92 12 .

@ : serviceenfance@cc-perche.fr

Horaires des permanences : Du lundi au jeudi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 9h00 à 12h00.



Accueil de Loisirs de Souancé-au-Perche, 1 rue du 19 mars.

Tél : 02 37 37 64 92 ou 06 15 50 74 49. @ : alshsouance@cc-perche.fr

Horaires des permanences : aux heures d'ouverture de la structure.



Année 2026

LES ACCUEILS DE LOISIRS DE AUTHON-DU-PERCHE NOGENT-LE-ROTRON SOUANCE-AU-PERCHE

Tous les enfants de la scolarisation à 12 ans peuvent fréquenter les accueils de loisirs. Ils sont encadrés par du personnel qualifié.

Les enfants de la scolarisation à 5 ans sont accueillis sur le groupe maternel.

⇒ Dès 6 ans, ils rejoignent le groupe 6/12 ans.

⇒ Un accueil peut être organisé pour les enfants en situation de handicap.

⇒ Les ADOS peuvent être inscrits à l'Espace Jeunes de Nogent-Le-Rotrou, qui accueille les jeunes jusqu'à 17 ans et assure le transport pour les jeunes de la Cdc-du-Perche.



santé
famille
retraite
services



Durant l'année 2026,
les accueils de loisirs sont ouverts :

Les accueils de loisirs sont ouverts en périscolaire à Authon-du-Perche et à Souancé-au-Perche, les mercredis et pendant les vacances scolaires sur chaque structure (détail ci-dessous).

Périodes de fonctionnement	Dates de fonctionnement			Inscription sur l'Espace famille
	Alsh Authon-du-Perche 	Alsh Nogent-le-Rotrou 	Alsh Souancé-au-Perche 	
Mercredi	Jusqu'au 16/12/2026	Jusqu'au 16/12/2026	Jusqu'au 16/12/2026	Le vendredi soir dernier délai précédant le mercredi*
Périscolaire matin et soir	Jusqu'au 18/12/2026	Pas de périscolaire	Jusqu'au 18/12/2026	Pas d'inscription
Vacances d'hiver	16/02 au 27/02/2026	16/02 au 27/02/2026	16/02 au 27/02/2026	Du 05/01 au 25/01/2026*
Vacances de printemps	13/04 au 24/04/2026	13/04 au 24/04/2026	13/04 au 24/04/2026	Du 02/03 au 22/03/2026*
Juillet	06/07 au 31/07/2026	06/07 au 31/07/2026	Fermé	Du 20/04 au 18/05/2026*
Août	17/08 au 28/08/2026	03/08 au 28/08/2026	Fermé	Du 20/04 au 18/05/2026*
Vacances d'automne	19/10 au 30/10/2026	19/10 au 30/10/2026	19/10 au 30/10/2026	Du 14/09 au 04/10/2026*
Vacances de Noël	Ouvert en fonction du nombre d'enfants inscrits	21/12 au 31/12/2026	Ouvert en fonction du nombre d'enfants inscrits	Du 16/11 au 06/12/2026*



*Après cette date, les enfants seront inscrits en fonction des places restantes par le directeur de la structure.

Attention : « afin d'éviter les situations où certaines familles inscrivent leurs enfants pour finalement les désinscrire au détriment d'enfants qui auraient pu bénéficier du service, il a été décidé que : l'ensemble des journées réservées seront facturées sauf en cas de certificats médicaux ou justificatifs employeurs. » (règlement intérieur sur www.cc-perche.fr)

Les plannings d'activités sont disponibles sur chaque structure et sur www.cc-perche.fr (Onglet vie quotidienne / enfance jeunesse)

Horaires 		Lieux de fonctionnement		
Mercredi et vacances		Alsh Authon-du-Perche	Alsh Nogent-le-Rotrou	Alsh Souancé-au-Perche
Matin	Arrivée	Entre 07 h 30 et 09 h 00	Entre 07 h 15 et 09 h 00	Entre 07 h 15 et 09 h 00
	Départ	Entre 11 h 30 et 12 h 00	Entre 11 h 30 et 12 h 00	Entre 11 h 30 et 12 h 00
Matin et repas	Arrivée	Entre 07 h 30 et 09 h 00	Entre 07 h 15 et 09 h 00	Entre 07 h 15 et 09 h 00
	Départ	Entre 13 h 30 et 14 h 00	Entre 13 h 30 et 14 h 00	Entre 13 h 30 et 14 h 00
Journée	Arrivée	Entre 07 h 30 et 09 h 00	Entre 07 h 15 et 09 h 00	Entre 07 h 15 et 09 h 00
	Départ	Entre 17 h 00 et 18 h 30	Entre 17 h 00 et 18 h 30	Entre 17 h 00 et 18 h 30
Repas et après-midi	Arrivée	Entre 11 h 30 et 12 h 00	Entre 11 h 30 et 12 h 00	Entre 11 h 30 et 12 h 00
	Départ	Entre 17 h 00 et 18 h 30	Entre 17 h 00 et 18 h 30	Entre 17 h 00 et 18 h 30
Après-midi	Arrivée	Entre 13 h 30 et 14 h 00	Entre 13 h 30 et 14 h 00	Entre 13 h 30 et 14 h 00
	Départ	Entre 17 h 00 et 18 h 30	Entre 17 h 00 et 18 h 30	Entre 17 h 00 et 18 h 30
Périscolaire	matin	Entre 07 h 30 et 08 h 20	Pas de Périscolaire	Entre 07 h 15 et 08 h 45
Périscolaire	soir	Entre 16 h 15 et 18 h 30	Pas de Périscolaire	Entre 16 h 15 et 18 h 30

Les documents à fournir pour constituer le dossier enfant et famille :

- Les photocopies du carnet de santé de l'enfant
- Une photo récente de l'enfant (format identité)
- L'attestation d'assurance extra-scolaire
- Le numéro de sécurité sociale qui couvre l'enfant
- Le numéro de Caf ou MSA
- Le livret de famille
- Le dernier avis d'imposition...

Les dossiers sont à refaire chaque année

Le tarif journalier est calculé en fonction des revenus de la famille.

A la création de votre dossier famille, un lien vous est envoyé pour accéder à votre Espace Famille et faire les inscriptions de votre ou vos enfant(s).